

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x													
12x				16x				20x				24x				28x				32x			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

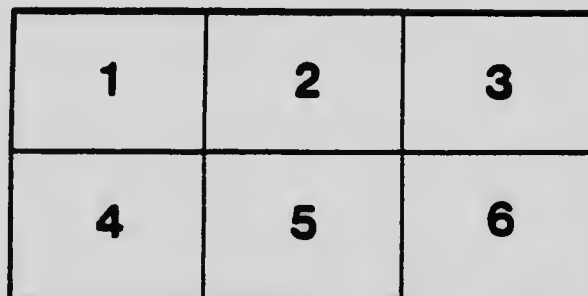
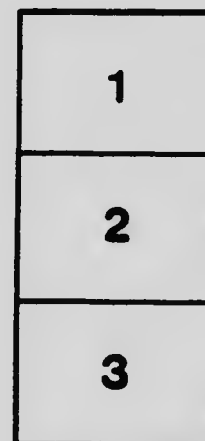
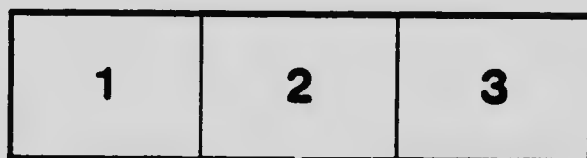
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

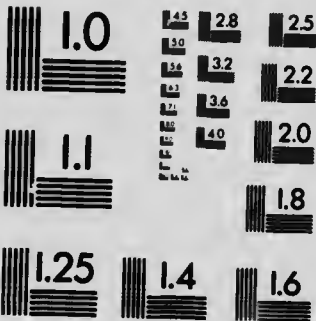
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 59P - Fax

11-21 (11/11)

Ministère de la Colonisation, des mines
et des pêcheries

Ver. Brasseur

p. 173

L'ELEVAGE DOMESTIQUE
DU
GIBIER ET DES ANIMAUX A FOURRURE
DANS LA
PROVINCE DE QUÉBEC

3

4 PAR
E. T. D CHAMBERS

6/12p

OFFICIER SPECIAL A LA BRANCHE DE LA CHASSE ET DES PECHERIES

Extrait du Rapport Annuel
du Ministère de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries

5L 1914

L'ELEVAGE DOMESTIQUE

DU

GIBIER ET DES ANIMAUX A FOURRURE

DANS LA

PROVINCE DE QUÉBEC

PAR

E. T. D. CHAMBERS

OFFICIER SPECIAL A LA BRANCHE DE LA CHASSE ET DES PECHERIES

Extrait du Rapport Annuel
du Ministère de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries
1914







Parc à reproduction, Piastre Baie, faisant voir retard femelle de deux ans

L'ÉLEVAGE DU GIBIER ET DES ANIMAUX À FOURRURE

A. M. DUFAYET,
Sous-Ministre de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries,

Québec.

Monsieur,

Il y a deux ans, j'avais l'honneur de vous soumettre un rapport spécial sur les avantages qu'offrirait l'élevage du gibier et des animaux à fourrure dans la province de Québec.

Jusqu'à présent, aucune réserve n'a été établie dans cette province pour l'élevage du gibier en captivité, mais il est encourageant de constater que l'on fait actuellement des essais pour élever, à l'état domestique et en grand nombre, le chevreuil, en vue d'alerter de venaison les marchés de cette province. Le projet actuel a pour but d'établir cette ferme à Arthabaska. Inutile de répéter les arguments qui militent en faveur d'une entreprise de ce genre, et que je donnais dans mon rapport il y a deux ans.

ÉLEVAGE DES ANIMAUX À PELLETERIE

Le développement qu'a pris, depuis deux ans, l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure a dépassé de beaucoup toutes les prévisions.

Comme on pouvait raisonnablement s'y attendre, c'est à l'île du Prince Édouard que ce développement a été le plus remarquable, là où cette industrie existe depuis vingt ans. Tant que les premiers éleveurs du renard noir argenté, se sont bornés, dans cette île, à élever cet animal que pour en avoir la pelleterie, ils ont entouré leur industrie du plus grand secret, afin de prévenir toute concurrence et partant une réduction de prix. Mais bientôt la demande de reproducteurs est devenue si grande que l'on ne trait plus les animaux de qualité supérieure, élevés en captivité, pour en avoir la peau: leur valeur comme reproducteurs de race étant dix fois celle de leur pelleterie.

Les pionniers de cette industrie se sont vite enrichis, quelques-uns d'entre eux y ont fait fortune. Les profits énormes de l'industrie ont partout graduellement attiré l'attention de ceux qui avaient de l'argent à placer, et bien qu'il y ait eu certainement, au dire de gens sérieux, beaucoup de surcapitalisation dans les compagnies à fonds social formées pour l'élevage des animaux à fourrure dans l'île du Prince

Edouard, c'est une industrie qui n'en constitue pas moins une source énorme de revenus pour qui s'y adonne sérieusement.

Dans son rapport du mois de mars 1914, le commissaire de l'agriculture, de l'île du Prince Edouard, disait :

“L'élevage en captivité des animaux à fourrure a pris aujourd'hui de telles proportions et une si grande importance dans cette province comme partie du commerce d'animaux, que la renommée s'en est répandue dans tous les pays du monde civilisé.

“Cette entreprise a été très lucrative depuis trois ou quatre ans et, sous plusieurs rapports, ses résultats économiques, ont été fort remarquables.

“Elle a fait naître un grand nombre de corporations là où ces entreprises se laissaient particulièrement désirer, à tel point, qu'il a été accordé plus de chartes à de nouvelles compagnies industrielles et commerciales, dans cette province, durant l'année 1912, que durant les quarante années précédentes, et en 1913, les nouvelles compagnies ont excédé, en nombre et en capital, toutes celles qui avaient pu être constituées depuis l'union de la province au Canada, y comprises celles de l'année 1912.

“Et durant ces deux ans, les corporations opérant dans les limites de l'île ont attiré plus de capital de l'extérieur que durant toute la génération précédente. Bien que la création de ces corporations ait eu surtout pour but l'élevage du renard, on remarque avec plaisir néanmoins qu'un bon nombre de compagnies se sont également organisées en vue de la culture des huîtres, et d'autres industries.

L'année dernière, grâce surtout à l'industrie du renard, argenté comme aussi à la hausse des prix pour les produits de la ferme et des pêcheries, il y a eu plus d'argent dans l'île du Prince Edouard que dans toute autre partie du Canada, et dans la république voisine, et d'un bout à l'autre du Dominion on recherchait la cause de la prospérité qui régnait ici, tandis que dans d'autres parties du monde civilisé on se plaignait de la rareté de l'argent et d'une dépression commerciale.

“La raison bien simple, c'est qu'il s'est fait beaucoup d'argent et rapidement au moyen de cette industrie de l'élevage du renard, et que ces capitaux se sont disséminés entre les milliers d'actionnaires résidant surtout dans l'île. Ayant plus d'argent, nos gens ont plus acheté qu'au paravant, avec le résultat général que le commerce a augmenté et que la classe mercantile et industrielle a participé à cette prospérité générale.”

source

agri-

d'hui
vince
n est

ns et.
emar-

où ces
qu'il a
rielles
durant
agnies
ou être
celles

limites
a géné-
surtout
omains
en vue

argenté
et des
ue dans
et d'un
ospérité
vilisé on
rciale.

argent et
l, et que
résidant
té qu'au-
té et que
ité géné-



Parc de sélection de M. Beetz, Plastre Baie
Jeune renard.



Parc à renards noirs sur le ranch de M. Beetz à Vaudreuil, ce parc
vient d'être terminé

Le gouvernement de l'Île du Prince Édouard perçoit une taxe de 1 pour cent sur la valeur du croît annuel de tous les renards tenus en captivité dans cette province. Cette taxe a été perçue pour la première fois le 1er août dernier (1913) et ne s'est pas élevée à moins de \$36,709.22. La valeur totale des 1394 jeunes renards nés l'an dernier en captivité dans l'île du Prince Édouard, et dont 703 étaient des renards noir-argenté et 271 croisés, a été estimée à \$3,670,922. Y compris 831 renards rouges, il y avait 3,130 renards de toutes sortes, vieux et jeunes, l'année dernière, dans l'île du Prince Édouard, représentant une valeur totale de \$15,186,150, au deux fois la valeur de tout son bétail, et de tous ses chevaux, moutons, porcs et volailles.

Le total du capital-actions autorisé des compagnies d'élevage du renard, constituées en corporations dans l'île du Prince Édouard, excède \$32,000,000, et il y a d'autres associations non régulièrement organisées qui se livrent à la même exploitation représentant un capital global de \$4,325,000.

La publication dans le rapport de ce département, il y a deux ans, de notes préliminaires sur ce sujet, et la publicité qui leur a été donnée dans les journaux, ont suscité tant de demandes de plus amples renseignements, qu'à votre suggestion le soussigné a préparé un opuscule d'une quarantaine de pages qui a été publié dans les deux langues. La preuve que cette publication répondait à un besoin réel, c'est qu'en peu de temps les deux éditions ont été épuisées et que l'on en a demandé une autre.

Le gouvernement de Terre-Neuve, par l'intermédiaire de sa commission de chasse et de pêche intérieure, a demandé la permission d'imprimer et de distribuer l'opuscule à Terre-Neuve, le représentant de la Commission qui a signé le cahlogramme ajoutant: "Ces instructions sont les plus claires et les plus concises que j'aie vues."

Feu l'honorable E.-R. Emmerson, a demandé la faveur de pouvoir en envoyer quelques exemplaires à des amis du Nouveau-Brunswick, et accusant réception avec remerciement, il écrivait: "Mes amis les apprécient hautement. Vous serait-il possible de m'en envoyer encore quelques-uns par la poste: J'ai demandé au gouvernement ici si les autorités fédérales avaient l'intention de publier une semblable brochure. Le premier ministre m'a répondu que la commission de conservation s'occupait de la chose, et qu'elle allait probablement en agir ainsi. Votre traité a une très grande valeur, et c'est l'opinion qu'en ont ceux qui l'ont vu."

Les pionniers de l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure dans cette province, mentionnés dans le rapport préliminaire il y a deux ans, ont depuis lors fait de grands progrès, et nombre d'autres ont donné sur leurs brisées. Tous ceux qui au début ont pris quelque intérêt

dans cette entreprise n'ont pas eux-mêmes fondé d'établissements. Plusieurs demandes de permis ont été faites au département de capturer des renards vivants pour des fins d'élevage; mais dans la plus grande partie des cas, la tentation de réaliser un profit immédiat en disposant sur le champ des animaux sauvages ainsi capturés, a été irrésistible.

Dans certains cas aussi, ces trappeurs n'avaient pas les moyens de préparer les enclos nécessaires pour pouvoir garder ces animaux en captivité. Plusieurs ont demandé au département la permission de vendre vivants les renards ainsi capturés dans cette province, à des trafiquants de l'Île du Prince-Edouard ou d'ailleurs. Cela leur a toujours été refusé, pour cette raison que le bénéfice à retirer de l'élevage en captivité des animaux à fourrure issus de sujets capturés dans la province de Québec devait, autant que possible, rester ici au profit de nos gens.

Les essais d'élevage de renards en captivité seront plus nombreux que jamais dans cette province, cette année, et ceux qui ont déjà essayé cette industrie se préparent à étendre leurs opérations.

A l'Île du Prince-Edouard, comme ailleurs, plusieurs échecs ont signalé les premières tentatives d'élever des renards en captivité. Même au printemps dernier, une telle malchance s'est manifestée au fameux ranch Dalton, à l'Île du Prince-Edouard, qui l'an dernier payait un dividende de quarante pour cent à ses actionnaires, qu'on n'a presque pas pu rendre à maturité aucun des jeunes renards. C'est un des accidents de l'industrie, dont on saura sans doute prévenir la répétition à l'avenir.

Néanmoins, il serait plus que surprenant, d'après ce que l'on a vu ailleurs, que nos premiers éleveurs ne fussent pas en butte à quelques désappointements. Ainsi, dans un ranch du district de Québec, où l'on a accouplé l'hiver dernier un certain nombre de ces animaux de prix, aucune des femelles n'a rapporté. Cela est dû évidemment à une erreur de jugement, qui les a fait séparer trop tôt; car les jeunes renards de l'année précédente et même ceux de l'année, comme tous ces animaux l'étaient, rapportent plus tard dans la saison que les vieux renards.

La vigilance constante et l'exercice d'un bon jugement, à la suite surtout de l'expérience acquise, sont presque invariablement le gage du succès dans cette industrie comme dans toutes les autres. Les résultats obtenus par M. Johann Beetz en sont une preuve. Pendant plus d'une dizaine d'années, M. Beetz a réussi à élever des renards noir-argenté dans son ranch de Piastre Baie, sur la rive nord du Saint-Laurent, dont on voit une partie dans la vignette ci-jointe. En faisant une sélection judicieuse, il a obtenu une race exceptionnelle de reproducteurs de choix, dont plusieurs spécimens ont été vendus à des éleveurs de l'Île du Prince-Edouard et d'ailleurs. Un grand nombre de jeunes renards ont été élevés par lui ce printemps, et la maladie ne lui en a fait perdre aucun.

s.
er
le
ir

ns
en
re
ts
é,
es
ee

ix
yé

ut
ne
ux
un
ue
its
ir.

vu
es
a a
ue
de
un-
ux
ds.

ite
du
ats
me
nté
nt,
ec-
de
He
rds
lre



Renard noir argenté la propriété de Messieurs Holt, Renfrew et Compagnie



Ranch de Messieurs Holt, Renfrew et Compagnie à Bourg Royal, près de Québec
Vue de l'extérieur ?

M. Beetz est actuellement à peupler un deuxième ranch à Vaudreuil. On s'attend à ce que ce nouvel établissement produira un grand nombre de rejets de choix l'année prochaine, car parmi les quinze couples de renards noir-argenté qui doivent y être accouplés, plusieurs sont des reproducteurs reconnus, et d'autres représentent la douzième génération de ces animaux élevés par M. Beetz en captivité. On peut donc croire qu'ils sont parfaitement domestiqués. À part ces quinze couples de renards noir-argenté, on élèvera aussi le printemps prochain au ranch de Vaudreuil, les petits d'une dizaine d'excellents renards croisés de différentes qualités, ayant de 50 à 85 pour cent du renard argenté.

Le ranch de Piastre Baie contient à peu près autant de sujets destinés à la reproduction l'année prochaine que celui de Vaudreuil.

L'un des plus modernes et des plus commodes parmi les nombreux ranchs de la province de Québec est celui de M. Maurice Bastien, de Lorette, qui doit passer bientôt sous le contrôle d'une compagnie par actions, dans laquelle des capitalistes de Montréal ainsi que M. Bastien et ses fils auront de grands intérêts. Ce ranch qui se trouve dans un bois suffisamment à l'écart, n'a pas moins que 540 pieds de longueur et est fortement enclos d'un treillis métallique, divisé en douze compartiments. Les tanières que renferment ces compartiments sont spacieuses et confortables, et sont un peu élevées au-dessus du sol pour éviter l'humidité. Au moins 48 renards seront accouplés dans ce ranch pour la reproduction; huit couples de renards noir-argenté, et seize couples de renards croisés. Dans les conditions ordinaires ce ranch devrait produire 150 petits l'an prochain. La vignette ci-jointe donne une bonne idée de la forme et des dimensions du ranch Bastien.

MM. Holt, Renfrew & Compagnie ont deux ranchs de renards, l'un à Lorette et l'autre à Bourg Royal, en arrière de Charlesbourg. On peut se faire une idée de l'espace qu'occupent ces établissements, par ce fait qu'ils contiennent 63 cages, chacune pourvue d'une tanière dont le plan a été donné par la compagnie elle-même et que, dit-on, l'on copie sur une grande échelle aujourd'hui à l'Île du Prince-Edouard. Chacun des pares a quarante pieds sur soixante. Un filet d'eau courante circule dans des abreuvoirs circulaires en émail, ce qui empêche l'accumulation de saletés. Sur les onze couples que l'on avait dans ces deux ranchs l'hiver dernier, dix ont rapporté, mais toute une portée a été dévorée par la mère. Les trois années précédentes, cette bête avait eu respectivement cinq, six et sept petits. Les autres neuf couples de renards ont donné quarante-deux jeunes, dont trente ont été élevés, les autres ayant été perdus par divers accidents quelques-uns en se battant entre eux. Pour la prochaine saison, trente renards seront accouplés, leurs qualités supérieures pour la reproduction ayant été améliorées, croit-on, par une sélection judicieuse et du sang nouveau. La compagnie espère avoir 75 à 100 petits renards le printemps prochain. Quelques-uns de ses

reproducteurs sont exceptionnellement prolifiques, une jeune femelle qu'elle a vendue il y a un an ayant eu une portée de neuf ce printemps.

Voir les illustrations représentant le ranch à Bourg Royal, ainsi que l'un des renards-noir-argenté qui s'y trouve.

La Hudson Bay Black Fox Company, de Québec, a établi un ranch moderne à Sainte-Catherine, Portneuf, bien pourvu d'eau courante, où l'on se propose d'accoupler deux renards argentés, une paire de renards croisés et cinq renards bleus, qui tous ont été importés de la Baie d'Hudson. La Compagnie a un capital autorisé de \$60,000.

Dans la vignette représentant quatre renards actuellement dans ce ranch, que l'on voit sur une autre page, le No 1 est un renard noir argenté (frère du No 2) venant de la rivière Albany, Baie d'Hudson; le No 3 est une femelle croisée, venant de l'embauchure de la rivière Attawis-pikat, Baie d'Hudson, et le No 4 est une femelle noir-argenté, venant de l'île Strutton, Baie d'Hudson.

Dans la péninsule de Gaspé, où Messieurs Richmond et Calhoun ont commencé cette exploitation, il y a trois ans ou plus, l'industrie de l'élevage du renard attire de loin maintenant l'attention.

M. Richmond et M. Calhoun ont tous deux vendu leurs ranches, du Bassin de Gaspé, à la "Gaspé Furs Farmers Limited", dont M. Richmond est le gérant local à Gaspé. La compagnie a réussi, le printemps dernier, à élever douze petits argentés, trois croisés et trois rouges. On aurait encore mieux réussi, mais quatre petits argentés sont morts de convulsions causées par les vers. La compagnie garde tous ses renards pour la reproduction, n'ayant vendu que très peu des petits de l'année. Elle a eu la chance d'avoir une portée de neuf, d'une jeune mère argentée, d'un an, mais il y en avait deux de morts-nés.

M. A. J. Carter, de Gaspé, a deux couples de renards noir-argenté pour l'élevage.

M. A. Cass, de l'Anse aux Cousins, a un ranch établi de l'année dernière, qui est peuplé de croisés de l'Alberta, et l'on eroit que onze ou douze petits y sont nés ce printemps.

D'autres éleveurs de bêtes à fourrure, du district de Gaspé, sont MM. L. J. McKenzie et autres qui ont deux ou trois couples de renards croisés entre eux; M. Angus Miller, qui a un couple d'argentés et quelques croisés, et qui dit-on, a élevé une portée le printemps dernier; M. D. Valpy, de Percé, et Mabee Bros, de Coin du Banc, qui ont surtout des renards jaunes, bien que ces derniers messieurs se soient aussi procurés quelques croisés.

=
e
a.

si

h
à
ls
d-

ce
té
3
is-
de

oun
de

nes,
M.
rin-
ges.
s de
ards
née.
ntée.

genté

e der-
louze

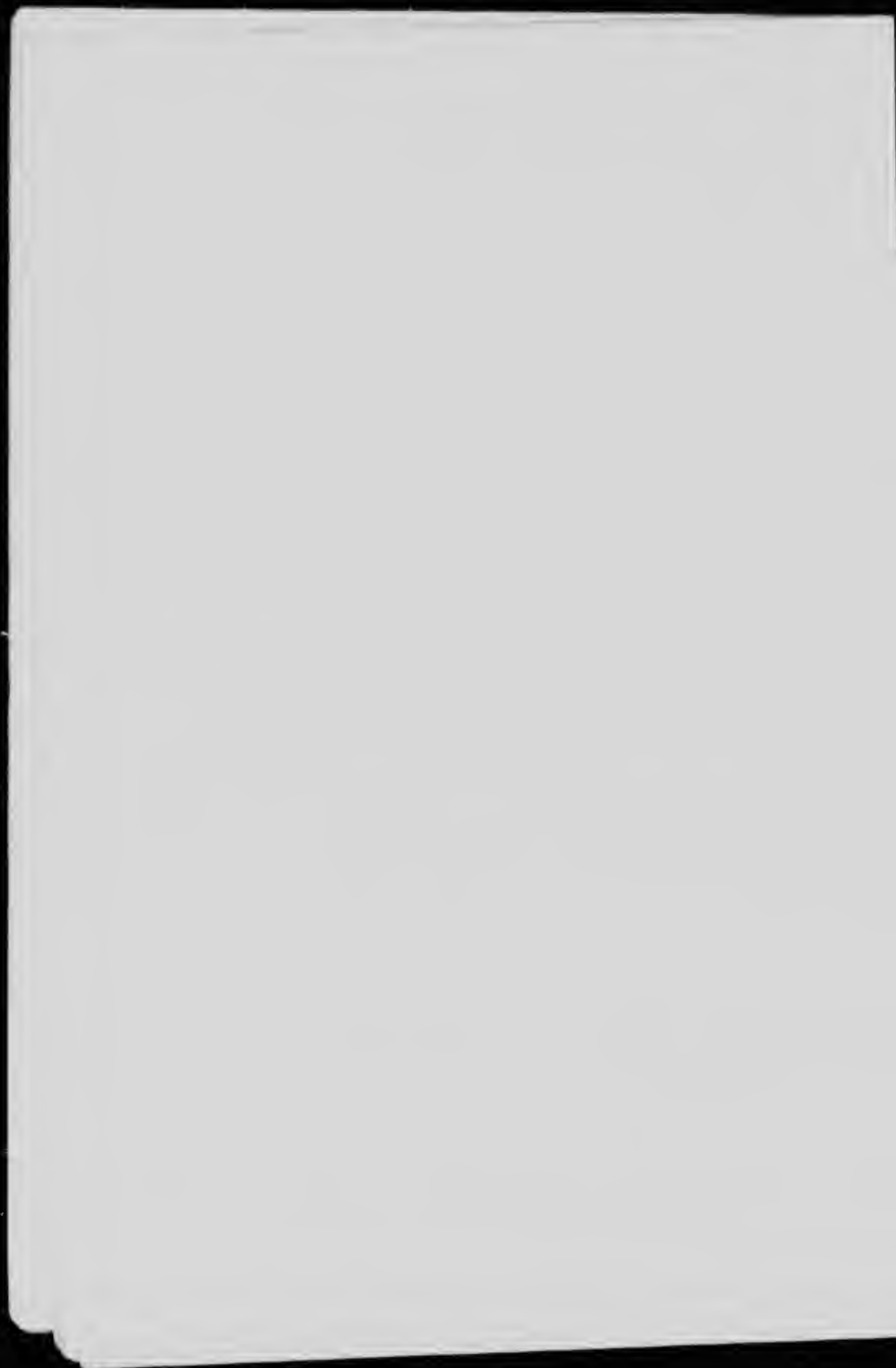
sont
nards
quel-
ernier;
urtout
aussi



Vue de l'intérieur du ranch de MM. Holt, Renfrew et
Compagnie, à Bourg Royal



Le ranch Bastien à Loretteville, près de Québec. — Un des plus beaux du Canada



M. McGill Burroughs qui a fait une étude sérieuse de cette industrie, a un ranch à Bourg Louis où il a d'excellents sujets, comprenant un beau renard noir-argenté et cinq croisés, dont deux viennent du ranch Bastien de Lorette, et deux de M. Marchand, de La Tuque.

La "Cascapedia Silver Black Fox Company, Limited", a son ranch à Grande Cascapédia. Cet établissement a été considérablement augmenté durant l'année, quatre enclos de trente pieds sur quarante chacun y ayant été ajoutés. La compagnie a été favorisée par la chance le printemps dernier. Son couple choisi de renards noirs qu'elle avait eu de M. Beetz a produit deux petits noirs, qui ont été conservés pour la reproduction, l'an prochain, de même que le père et la mère. La compagnie a aussi une belle femelle noir-argenté que l'on accouplera avec un renard croisé neuf-dixième argenté appartenant à la même compagnie; celle-ci a encore quatre couples de croisés. En conséquence, elle devrait compter sur 20 à 25 rejets de grande valeur au printemps prochain.

M. Alphide Tremblay, de La Tuque, a hiverné quatre renards jaunes qui ont bien été accouplés mais n'ont pas reproduit. Au printemps et au commencement de l'été de cette année, il en a capturé vingt dont il n'a perdu que deux. Au nombre des autres, huit étaient des renards jaunes ordinaires, que l'on tuera pour en avoir la peau aussitôt que la pelleterie sera de saison, et un est une femelle noir-argenté de qualité supérieure. M. Tremblay a un enclos au creek Prairie, où il garde ses meilleurs sujets, comprenant un certain nombre de bons renards croisés, pour la saison d'élevage de 1915.

M. J. P. Marchand, de La Tuque, a été bien chanceux, ce printemps: une femelle jaune accouplée avec un renard croisé lui donna une portée de trois dont deux étaient des renards croisés et l'autre un noir. M. Marchand s'est procuré deux renards noir-argenté et trois autres renards croisés; avec ces derniers et ceux qu'il avait déjà, il espère avoir quelques bonnes jeunes bêtes le printemps prochain.

Le Dr J. A. Riberdy, de La Tuque, a deux renards noirs et trois renards croisés, et M. Narcisse Bourassa, du même endroit, un noir, cinq renards croisés et cinq jaunes.

M. Emile Hardy a un renard noir pur, deux argentés et neuf renards croisés pour la saison de reproduction de 1915.

Le Dr H. A. McCrea a établi un ranch à renards bien construit sur la limite d'une érablière à North Hatley. Il mesure 90 pieds sur 85 et contient six compartiments de trente pieds sur quarante chacun, dont trois sont situés de chaque côté d'un passage de six pieds qui court sur la longueur de l'enclos. Son père contient un renard croisé, quatre renards jaunes et quatre femelles jaunes. Un couple de renards

jaunes a produit au printemps un jeune mâle, que l'on a trouvé mort plusieurs semaines après sa naissance la tête à moitié mangée. Comme le père et la mère avaient été laissés avec le petit, il est probable qu'il aura été tué par le père, jaloux des attentions que lui donnaient sa mère.

M. W. A. Hadley, de Rock Island, Staustead, a capturé dans l'automne de 1913, six renards jaunes dont deux se sont échappés. Les autres n'ont pas eu de petits cette année.

M. Charles Sloggett, de Massawippi, qui avait acheté, l'année dernière, un renard croisé et une femelle jaune, en a eu ce printemps un mâle jaune et une femelle croisée.

M. C. A. Bérubé, actuellement télégraphiste à Grand'Mère, a un ranch de renards jaunes à Vaudreuil, dont la population s'est accrue au mois de juin, d'une portée de six petits. L'hiver prochain, M. Bérubé se propose d'accoupler quelques-uns de ses renards jaunes avec une couple de croisés.

M. James Frasier, de Cookshire, a un ranch contenant douze couples de renards jaunes et croisés. Quatre de ces renards ont été pris dans cette province avec permis; les autres ont été importés.

M. Henry Silvers, de Danville, a un ranch contenant dix renards reproducteurs.

A Eastman se trouve le ranch de la Compagnie de Bêtes à Fourrure Limitée, contenant 28 renards, dont la plupart doivent être accouplés au printemps prochain.

M. J. Chaurette, de Grand'Mère, a commencé l'exploitation d'un ranch avec deux renards croisés et deux jaunes.

Un certain nombre de colons du district du Lac Saint-Jean ont chacun un ou deux couples de renards rouges, surtout des jeunes capturés au printemps de 1914, et qu'ils se proposent de garder pour la reproduction durant la prochaine saison: entre autres, MM. Alfred Bilodeau, Eugène Boivin, Georges Odet et L.-E. Otis, de Roberval, Adélarde Brassard, Art. Lavallée, Césaire Simard et Henri Tremblay, de Saint-Félicien, Alfred Fortin, de La Dorée, et Edouard Fortin, d'Albanel.

Le Révérend H. Lavoie, curé de Saint-Joseph d'Alma, a réussi à élever des portées de petits renards d'une mère jaune, et dans lesquelles, plus d'une fois, se sont trouvés des petits noir-argenté.

M. Dufour, de Sainte-Anne de Chicoutimi, a une femelle et deux mâles jaunes et un jeune mâle croisé. Il a l'intention de tuer ses deux

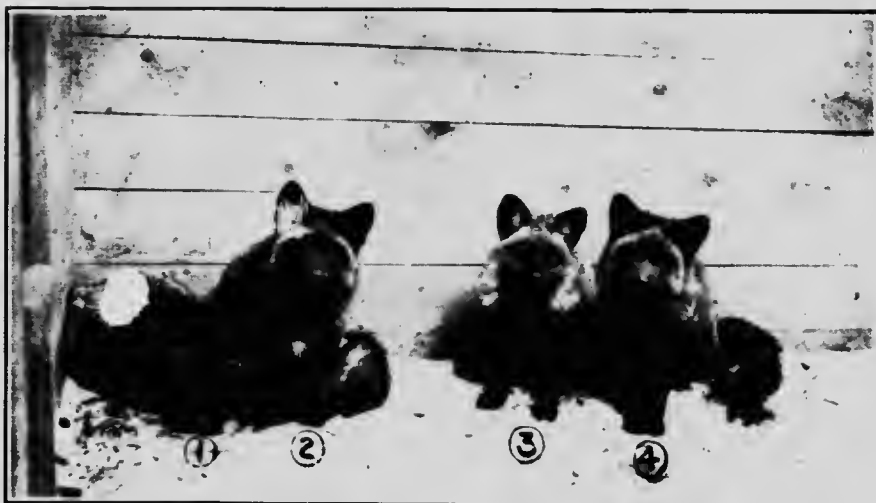
re
e
s
re
és
in
nt
és
o-
u,
rd
nt-
el.
à
os,
UX
UX



Jeunes renards appartenant à la Gaspé Fur Farmers Ltd., Gaspé, P. Q.



Jeune renard noir argenté et son gardien.—Entrée du ranch de la Gaspé Fur Farmers, Ltd



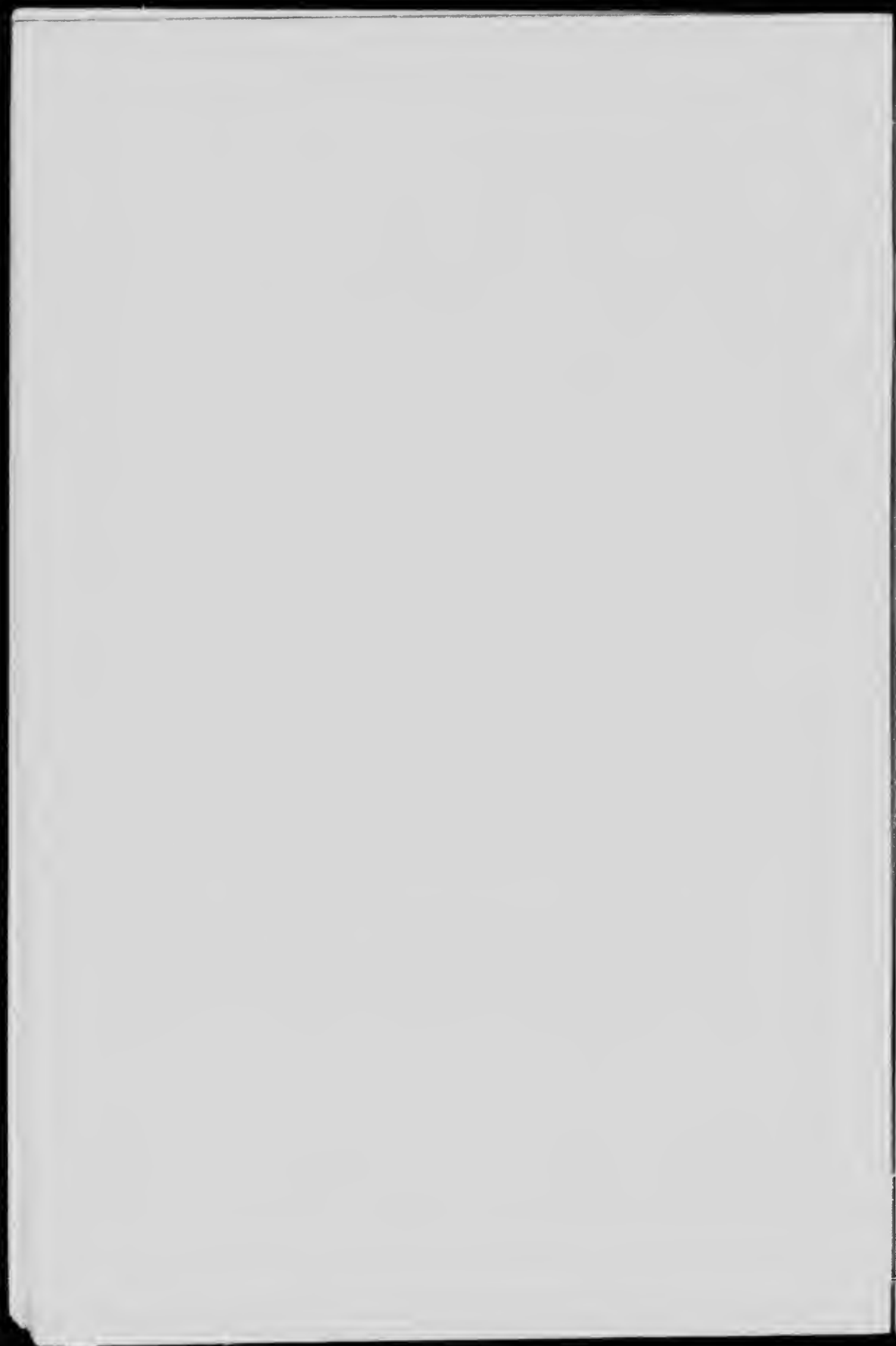
Renards appartenant à la Hudson Bay Black Fox Company, dans leur ranch de Ste-Catherine, comté de Percé :

No 1. Renard noir argené mâle et frère du No 2, capturé à la rivière Albany, Baie d'Hudson.

No 3. Femelle croisée capturée à la rivière Actawispiskat, Baie d'Hudson.

No 4. Femelle noir argené capturée à l'Île Smitson, Baie d'Hudson.

La photographie de ces renards a été prise dans le cours du mois de décembre 1913 alors qu'ils étaient âgés de 14 mois et démontre la beauté, la force et l'excellente condition de ces animaux venant des régions du Nord.



mâles jaunes aussitôt que la pelleterie sera de saison et d'accoupler le croisé avec la femelle jaune.

M. Arthur Dufour a dans le même ranch que M. François Dufour, une femelle croisée qui sera probablement accouplée avec le renard croisé de ce dernier.

M. W. R. Hamilton, agent de la Cie de la Baie d'Hudson, à Pointe Bleue, possède un nombre de renards croisés qu'il garde pour l'élevage. Malheureusement quelques-uns sont morts de la dysenterie au commencement de l'été.

L'élevage d'autres animaux à pelleterie attire aussi l'attention de nos gens.

De la baie Saint-Paul nous vient une demande de permis de capturer, garder et élever en captivité toutes les espèces de petits animaux à pelleterie. Un semblable permis a été accordé à la Stanstead Fur Farming Company, et M. Damase Richard, de Saint-Ubalde, est sur le point d'essayer l'élevage des ratons, (chats sauvages). Quatre permis de capturer, garder et élever le vison en captivité ont été accordés.

La compagnie Zootechnique, qui a sa ferme dans une île du Lac Chaud, et qui a été la première à entreprendre l'élevage du vison dans cette province, est sur le point d'essayer celui du castor et du renard.

Au Lac Sainte-Marie, Nominique, les Messieurs Valiquette ont établi une ferme pour l'élevage du vison et du chat sauvage, ainsi que des renards.

Monsieur Maurice Bénard, d'Amos, dans le nouveau district d'Abitibi, possède 24 renards pour la reproduction, dont un est un noir pur sang et trois autres des renards noir-argenté.

Dans un endroit aussi reculé vers le Nord que la Baie Ungava, M. Richard White a pris un de nos permis pour capturer et garder des renards en captivité et pour la reproduction.

La Stanstead Fur Farming Company a sur son ranch à Rock Island, cinquante couples de rats musqués et six couples de visons.

On a calculé que 150 petits renards au moins sont nés en captivité cette année dans la province de Québec, quoique, si l'on en excepte trois fermes à pelleterie, qui existent depuis quelque temps, cette industrie en soit encore à son début. Un recensement aussi exact qu'on peut en faire des renards actuellement en captivité dans cette province, en porterait le total à environ 450, et la meilleure information que l'on puisse

obtenir quant aux reproducteurs choisis pour l'an prochain, donne lieu d'espérer que, dans des conditions ordinaires, les différents ranchs de la province produiront 600 à 700 petits renards, dont la plupart, à en juger par leur qualité devraient être des plus beaux renards noir-argenté et croisés.

Conformément à la loi qui autorise l'émission du permis à ceux qui désirent capturer ou garder en captivité pour la reproduction des animaux sauvages durant la saison de prohibition, 110 de ces permis ont été accordés durant l'année terminée le 30 juin 1914, pour chacun desquels il a été payé un honoraire de \$5.00.

Respectueusement soumis,

(Signé)

E. T. D. CHAMBERS,

Officier spécial,

Dépt. de la Chasse et de la Pêche.

Québec 30 juin 1914.



Vue du centre du ranch appartenant à la Cascapédia
Silver Black Fox Company, Cascapédia



A l'intérieur du ranch Cascapédia. — Renard noir
argenté et visiteur américain

